



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016 A 18 H 30

Le dix-neuf décembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Magali BOISSET, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Aline JACQUET, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

Etaient absents excusée et ont donné procuration : Karine BACH a donné procuration à Paul PINSARD, Patricia CHATELIN a donné procuration à Sébastien NODARI et Philippe PARIAT a donné procuration à Jacques POUGET.

Jean-Luc SEGUY a été désigné secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire propose :

- L'approbation du dernier compte-rendu du 24/11/2016, Monsieur Sébastien NODARI a plusieurs observations au niveau de certains votes :

Pour le conseil municipal du 10/10/2016 : au point 5 concernant la proposition de participation à l'opération 100% compostage, le vote a été à la majorité avec un vote contre et 2 abstentions et non à l'unanimité.

Pour le conseil municipal du 24/11/2016 : au point 11 : modification du réseau des pistes équestres, le vote est de 1 voix contre, 8 abstentions et 8 votes pour à la place de 1 contre, 9 abstentions et 7 pour.

Pour le conseil municipal du 24/11/2016 : au point 12 sur la révision des zones défavorisées, le vote a été à la majorité avec un vote contre celui de Philippe PARIAT et une abstention celle de Jean-Luc SEGUY à la place de la majorité avec une voix contre.

A l'avenir, après chaque vote sera effectué oralement un récapitulatif pour s'assurer de la complétude et de l'exactitude des informations.

Il présente les dernières décisions prises par délégation depuis la dernière séance, à savoir :

*2016-27 : Attribution d'un contrat de maîtrise d'œuvre au mandataire Karine MOUYSSAC – ESNAULT domicilié à Douelle, Henri LANEAU (cotraitant, domicilié à Cahors) et la SARL ETB (cotraitant, domicilié à Mongesty) pour un montant de 18 000 € HT soit 21 600 € TTC pour l'aménagement de terrains de sports dans l'enceinte du futur complexe sportif.

*2016-28 : Attribution du logement T4 à la résidence Lavayssade à Mme Marie-Louise PIRIOU, loyer de 432.32 € avec versement de caution au même prix.

ORDRE DU JOUR :

1- Décision modificative budgétaire n°5

(Jean-luc SEGUY arrive en séance)

Afin de clôturer l'exécution 2016, quelques ajustements de crédits entre chapitres sont nécessaires, au niveau de la section de fonctionnement, le montant de la décision modification est équilibré à 13 000 €.

En section d'investissement : 0 € (il s'agit simplement d'un virement de crédits entre chapitres et opération).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la décision modificative n° 5.

2- Modification du plan de financement concernant la restauration du four à pain de St Hilaire

(Stéphane DOLO arrive en séance).

Suite à de nouvelles observations du CAUE après instruction du dossier pour l'aide du Département, un nouveau devis a été établi par l'entreprise Conduche pour la partie toiture pour un montant de 6 161 € HT à la place de 3 596 € HT.

Je vous propose d'établir à nouveau un plan de financement modifié en sachant que le Département vient de nous attribuer une subvention de 2 683 € lors de sa dernière commission permanente.

Montant des travaux prévisionnels :

Toiture : 6 161 € - Façade Est : 3 696 € - Façade Sud : 3 556 €,
soit un total de 13 413 € HT soit 16 095.60 € TTC.

Plan de financement modifié :

Subvention du Département au titre du patrimoine remarquable : 2 683 € (acquise)

Subvention de la Région (40%) : 5 365 €

Subvention du Ministère l'intérieur : 2 000 €

Total du financement extérieur : 10 048 €

Fonds libres ou emprunts y compris la tva : 6 047.60 €

Total de l'opération : 16 095.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus et autorise le Maire à solliciter les financements.

3- Convention avec le fonds National de Prévention dans le cadre de l'élaboration du Document Unique

La commune s'engage dans l'élaboration du document unique pour la prévention des risques professionnels de ses employés. Pour cela, nous avons l'accompagnement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot. Nous devons passer une convention avec le Fonds National de Prévention et solliciter une subvention pour l'aide à l'amélioration des conditions de travail dans la prévention des risques professionnels.

La collectivité bénéficie de 18 mois pour l'établissement de ce document, lequel sera mis à jour chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de passer convention avec le FNP et autorise le Maire à la signer et toutes les pièces afférentes ainsi qu'à solliciter une subvention auprès de cet organisme.

4- Demande de subvention

Le Collège Emile Vaysse nous a adressé une demande de participation aux voyages scolaires 2017. Un voyage est prévu en Italie du 30/01 au 04/02/2017 pour les latinistes de 5^{ème}-4^{ème}-3^{ème}. Un autre voyage est prévu à Saint Nazaire du 27 mars au 30 mars 2017 uniquement pour les élèves de 3^{ème}.

Voyage à Saint Nazaire : 8 collégiens.

Voyage à Rome : 7 collégiens

La collectivité s'engage sur l'octroi d'une subvention de 45 €/élève, soit un coût global de 360 € (pour le voyage à Rome) et 315 € (pour le voyage à St Nazaire) et un total de 675 €. Cette aide sera versée directement à l'organisme gestionnaire des voyages, c'est-à-dire le Collège Emile Vaysse, comme les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la délibération de principe d'un montant de subvention pour 2017 de 675 € pour le collège Emile Vaysse en vue de participer aux voyages scolaires. L'inscription sera faite au prochain budget et les crédits seront versés après la vote du dudit budget, courant avril 2017.

5- Modification d'une partie de l'emprise du chemin rural de Pélissié à Fréous

Par courrier en date du 2 décembre 2016, Mme Céline PFENDT et Mr ARNAUD GICQUEAU demandent à la suite de l'acquisition d'un bien immobilier à Fréous de modifier une partie de l'emprise du chemin rural de Pélissié à Fréous.

En effet lors du bornage, il apparaît qu'une partie du chemin rural de Pélissié à Fréous est décalée sur leur propriété et l'assise du chemin actuel est située sur la parcelle BK 213 dont ils sont propriétaires.

A ce jour, un géomètre a fourni un plan d'emprise.

Il conviendrait :

- d'aliéner une partie de l'emprise du chemin rural de Pélissié à Fréous, qui est désaffecté à l'usage du public depuis de nombreuses années,
- d'acheter la parcelle BK 213 constituant l'emprise actuelle dudit chemin pour régulariser l'emprise utilisée par le public à ce jour et pour en assurer la continuité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder dans un premier temps à la constatation de la désaffectation du chemin rural à l'usage du public, de lancer la procédure qui autorise la cession du chemin, d'autoriser le maire à désigner un commissaire enquêteur. Les frais (géomètre et actes notariés seront à la charge du pétitionnaire).

6- Questions diverses

Daniel PASQUIER : demande à connaître l'avancement de l'instruction du permis de construire concernant le projet de locaux commerciaux à proximité du Carrefour Contact.

Monsieur POUGET lui indique n'avoir aucune information complémentaire sur ce dossier à l'instruction à la DDT.

Charles LONJOU : félicite la manifestation intervenue le 9/12 à l'école élémentaire pour la plantation de l'arbre de la laïcité. Il aurait souhaité que l'ensemble des écoles de Lalbenque soient associées à cette cérémonie. Monsieur le Maire lui rappelle que cette Initiative vient du Comité Départemental d'Action Laïque.

Charles LONJOU : évoque l'instauration d'un conseil municipal des enfants. Monsieur le Maire précise que pour une telle organisation, il serait souhaitable d'accompagner cette initiative par un projet pédagogique en relation avec le projet d'école.

Information : les vœux du Maire seront le **VENDREDI 13 JANVIER 2016 à 18 h 30** à la salle des fêtes de Lalbenque.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h.
A Lalbenque, le 22 décembre 2016

Le Maire

J.POUGET.